

la supériorité qu'il prétendait sur la Dombes. Ceux-ci y consentirent, en se réservant certains avantages. Le jeune comte, qui voulait étendre sa souveraineté jusqu'à la Saône, prit sous sa protection les habitants de Genay et de Bernoud, ce à quoi l'Église de Lyon et les seigneurs de Villars s'opposèrent comme souverains de ces deux paroisses. Il fut plus heureux à Rochetaillée, à Fontaines et à Neuville, qui se mirent sous sa garde; c'était au détriment d'Edouard quant à Neuville, qui jusque-là avait été sous la protection des sires de Beaujeu.

Toutes ces pertes considérables arrivèrent exclusivement dans la Dombes, où le voisinage de deux puissants seigneurs rendait la situation plus difficile pour nos sires. Ces deux seigneurs avaient sur eux un avantage immense, leur indépendance de toute autorité supérieure, puisqu'ils étaient de l'Empire et non du royaume de France, savoir le comte de Savoie pour la totalité de ses États, et le dauphin pour la majeure partie des siens (11). Ils pouvaient donc porter toute leur attention, toutes leurs ressources et tous leurs efforts, vers le but choisi par leur ambition. Les sires de Beaujeu, au contraire, qui tenaient en fief du roi la partie la plus importante de leur petit État, étaient liés et avaient des devoirs à remplir à son égard, devoirs auxquels ils furent toujours scrupuleusement fidèles. Leurs fréquentes absences les empêchaient nécessairement de surveiller attentivement les visées de ces voisins trop

---

(1) Au dire de Valbonnais (*Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 246), les dauphins n'étaient pas encore vassaux de la couronne, avant Philippe-le-Bel. Ce roi, pour les attacher davantage à ses intérêts, engagea le dauphin Humbert à prendre de lui une rente en fief sur son trésor. Humbert accepta et prêta le serment de vassal en 1294.